



Urgent ! achat d'une cuisine sous réserve de financement

Par **jasmin_old**, le **01/12/2007** à **05:27**

Bonjour !

J'ai signé un contrat pour une cuisine, en mentionnant "sous réserve de financement", car je devais faire une demande de prêt. J'ai fait un chèque qui ne devait pas être encaissé avant confirmation de l'obtention du prêt. Mais négligence du cuisiniste : le chèque a été encaissé... De plus, ma demande de prêt, effectué auprès d'une banque, a été refusée. J'ai montré au cuisiniste le document stipulant ce refus bancaire, et il a répondu que normalement, il aurait fallu que le nom de son entreprise, ou qu'au moins la mention "achat d'une cuisine" figure sur le papier de la banque. Seul figure le fait que ma demande de financement a été rejeté... Le cuisiniste me propose de faire un crédit à la consommation pour financer la cuisine. Mais comme je n'apprécie pas la démarche commerciale de cette enseigne, je voudrais savoir si avec le seul refus de la banque, je peux annuler l'achat, et récupérer mon avance, ou s'il faut effectivement que le refus de la banque porte précisément sur le financement de la cuisine. Je vous remercie vivement pour vos réponses qui sont très précieuses pour moi !